

**COMMUNE de CORRAVILLERS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 1er octobre 2015 à 20H30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie autour de Catherine Lallement, Maire, afin de délibérer sur l'ordre du jour.

4 délibérations et des questions diverses sont au programme de ce conseil :

- La première délibération était consacrée à l'élagage des routes. Suite aux dangers et difficultés rencontrés cet hiver lors des périodes de neige, le conseil a décidé à l'unanimité de solliciter l'entreprise SEFA pour une journée d'élagage. Les conseillers sont mobilisés pour prêter main forte et sécuriser le chantier.

- La deuxième délibération était la modification de l'article 4 du règlement du service des eaux. Le précédent règlement date de 1960. Depuis la législation concernant le branchement sur le réseau public a changé. Désormais pour tout nouveau branchement, la commune doit mettre le compteur en limite de parcelle dans un regard spécifique pour un prix forfaitaire de 500 euros TTC (à la charge du nouvel abonné). Adopté à l'unanimité.

- La troisième délibération concernait la peinture de l'église. Après un échange d'informations le Conseil décide de reporter cet investissement.

- Pour la quatrième délibération, le conseil devait nommer un bailleur pour les terrains communaux défrichés dans le cadre de la reconquête paysagère de la Com Com. Après débat le conseil par 7 voix pour et 1 voix contre, décide de proposer un bail agricole à Monsieur Sonny BRODEL (ferme de Quarmantran à la Rosière ) afin de faciliter l'installation d'un jeune agriculteur.

**Questions diverses :**

Le conseil a fixé le samedi 7 novembre la matinée pour le « marquage » de certaines parcelles de la forêt communale.

Madame le Maire annonce le changement de locataire du « Pas St Jean ». Brigitte nous quittera le 31 décembre et Alban SEIGNE sera son successeur.

L'évolution de la Com Com fut évoquée : notre communauté de commune étant trop petite elle doit fusionner. Le choix reviendra au Conseil municipal qui devra statuer en hiver sur une proposition préfectorale.

La dernière information concerne la date du repas des anciens qui aura lieu le dimanche 20 décembre.

Vu pour être affiché le jeudi 8 octobre, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

A Corravillers, le 8 octobre 2015

Le Maire,

Catherine LALLEMENT

